

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION /MEDIATION/EDUCATION

Procès-verbal N°4  
Réunion restreinte du 2 FEVRIER 2026



## MATCHS CLASSES SENSIBLES

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

*La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :*

*Les convocations pour l'organisation des matches sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :*

*1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission*

*2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission*

## DOSSIER(S) D'ORGANISATION DES MATCHES SENSIBLES

### N°53478503 – AC CRETEIL / AS ORLY U18D2.B du 08/03/26

*Lecture du dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR – AS ORLY.*

**La CDPME indique que cette rencontre sera couverte comme suit :**

- 1 arbitre officiel à la charge des 2 clubs
- 2 arbitres assistants à la charge du club visiteur,
- 1 délégué officiel à la charge des clubs,
- 1 délégué CDPME à la charge du club visiteur,
- Police Nationale

*Une amende est appliquée au club demandeur AS ORLY (50 euros), pour non-respect de la procédure (hors délais).*

**Match classé sensible.**

### N° 53496013 – VETERANS DE BONNEUIL / VITRY CA - Anciens D2.B du 08/02/26 à 9h30

**Reprise du dossier ; Dossier d'organisation de match sensible.**

**La Commission :**

- prend connaissance du courriel du CA VITRY du 03/02/26
- prend note du forfait avisé du CA VITRY
- annule la procédure de match sensible

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation